

Zeitschrift:	Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Herausgeber:	Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band:	20 (1915)
Artikel:	Le Culte préhistorique du Soleil et le Cimier des armes de Genève
Autor:	Demole, Eug.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-172834

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Culte préhistorique du Soleil et le Cimier des armes de Genève.

D'où vient le soleil qui apparaît au XVI^e siècle sur les armes et les monnaies de Genève? Telle est la question que se sont depuis fort longtemps posée les héraldistes et les archéologues.

Jusqu'à ces derniers temps, deux opinions s'étaient fait jour à ce sujet : pour les uns, le soleil des armes de Genève se rattachait à l'ancien culte païen d'une divinité solaire, adorée par nos ancêtres, mais aucune preuve sérieuse ne pouvait en être donnée ; pour les autres, cette explication se trouvait sans fondement, et ils évitaient de conclure¹.

Dans un mémoire publié récemment, M. W. Deonna² a repris l'étude de cette question difficile, et il est

¹ Cf. Léonard Baulacre. *Oeuvres historiques et littéraires*. Genève, 1857, 2 vol. in-8°, pl. (voir vol. I, p. 252 sq.). — J.-D. Blavignac. *Armorial genevois*. Genève, 1849, in-8°, pl. (M. D. G., t. VI et VII). — [J.-E. Massé.] *Armoiries et sceaux de la République et Canton de Genève*. Zurich, 1858, in-4°, pl. (*Mittheil. d. antiquar. Gesellschaft in Zürich*, Band XIII, p. 61 sq. et pl. 1, 2 et 3). — A. Gautier. *Les armoiries des cantons suisses*. Genève, 1865, in-8°, pl. (M. D. G., t. XV, p. 24). — Id. *Les armoiries et les couleurs de la Confédération et des cantons suisses*. Genève et Bâle, 1879, in-8°, pl. et vign. (voir p. 119). — Id. *Notes sur les armes de la République de Genève*. Fribourg, 1891, br. in-8° (*Arch. hérald. suisses*, 1891, 5^e année, p. 441). — B. Reber. *Pourquoi voit-on le soleil dans les armoiries genevoises?* Genève, 1903, br. in-8°. — Id. *Le culte du soleil à Genève, au moyen âge*. Genève, 1904, br. in-12. — C. Martin. *La question du temple d'Apollon à Genève* (*Indicateur d'ant. suisses*, Zurich, 1908, in-8°, t. X, p. 224 sq.). — Id. *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève*. Genève [s. d.], in-f°, pl. et vign., p. 7 sq. — H. Deonna. *Reprise en 1814 de ses anciennes armes par la République de Genève* (*Archives héraldiques suisses*. Fribourg, 1914, 28^e année, p. 197).

² W. Deonna. *Le soleil dans les armoiries de Genève*. Genève, 1916, in-8°, vign. (*Revue de l'histoire des religions*. Paris, 1915, in-8°, t. 72, p. 1 sq.).

arrivé, non pas à une hypothèse, mais à une affirmation : « C'est l'étude du symbole de la croix qui peut « seule donner la clef de l'énigme ; elle va nous permettre d'affirmer que *le soleil des armoiries genevoises remplace la croix dont il est l'équivalent graphique, et qu'il remonte par une série de chaînons au culte païen de la croix solaire* ¹ ».

L'auteur rappelle alors que la croix, sous des formes variées, croix équilatérale, latine, gammée ou svastika, crucifère ou à rayons multiples, disques ponctués ou radiés, etc., etc., sont des symboles équivalents qui dérivent de la roue et représentent le soleil. Ces signes se retrouvent dans une foule de localités, entre autres en Suisse, sur des monuments de l'époque préhistorique. Il convient d'y ajouter d'autres symboles, qui se rattachent au culte préhistorique du soleil : la barque et le char solaire, les protomés de cygne, etc.

Suivant l'auteur, des vestiges de ces symboles ont persisté jusque peu avant le christianisme, de telle sorte que, lorsque Constantin I^{er} arbora la croix en se disant chrétien, il adoptait un symbole anciennement connu, qui ne devait pas heurter les païens, puisqu'il avait la même forme que le leur. La croix, symbole chrétien, se serait donc confondue avec la croix, symbole solaire, et c'est cette croix que nous voyons sur les monnaies romaines dès Constantin, puis que nous retrouvons sur les monnaies byzantines. Avec le secours des monnaies gauloises, les monnaies byzantines auraient servi de types au monnayage mérovingien qui aurait été suivi du monnayage carolingien. Sur ces monnaies, M. W. Deonna n'a pas de peine à retrouver la même croix, à branches égales, avec toutes ses variétés, dérivées, selon lui, de la croix solaire et cantonnée de globules, de signes en S et de tous les anciens symboles du culte solaire.

¹ W. Deonna. *Le soleil*, etc., op. cit., p. 39.

L'auteur aborde enfin la croix des monnaies modernes, semblable à celles des époques précédentes et dérivée de la croix, symbole solaire, soit dans ses formes diverses, soit dans les accessoires qui l'accompagnent. « Il est clair », dit-il, « qu'à cette époque le sens primitif de ces motifs, oblitéré par un long usage, était perdu et qu'ils n'avaient plus qu'une valeur traditionnelle et ornementale. Il ne subsistait plus guère que la notion de luminosité de la croix qui, dès le début du christianisme, avait été transférée de l'antique croix solaire, à la croix chrétienne, et qui avait permis le maintien obstiné de tous ces emblèmes célestes restés comme jadis associés à la croix¹. »

Si, au XVI^e siècle, on voit le soleil apparaître sur les monnaies de Genève, cela est dû principalement à ce que la croix chrétienne dérivait de la croix solaire qui lui avait transmis, suivant l'auteur, son sens lumineux et, qu'étant jadis l'équivalent graphique du soleil, il était naturel que le soleil s'y substituât².

Telles sont, fort abrégées, les thèses soutenues par M. W. Deonna.

Un numismate, et non des moindres, m'écrivait à propos du mémoire en question : « La thèse soutenue par l'auteur me paraît consister dans un enchaînement d'hypothèses qui, à mon avis, est assez fastidieux à débattre et à combattre. » Ce jugement peut paraître sévère, mais il se justifie cependant. La lecture du mémoire : *Le soleil dans les armoiries de Genève*, laisse un double sentiment d'incertitude et d'accablement. D'une part, on a l'impression que les faits avancés par l'auteur avec tant d'assurance ne sont rien moins que prouvés; d'autre part, on se trouve fatigué par l'écrasante littérature qui est offerte en référence au lecteur.

¹ W. Deonna. *Le soleil*, etc., op. cit., p. 100.

² En réalité, il ne s'agit pas d'une substitution (voir plus bas § V).

Ma première impression fut qu'il n'y avait pas d'inconvénient à laisser sans réponse cette brillante causerie qui ne pouvait convaincre aucun esprit vraiment critique. Mais à la réflexion, et suivant le conseil de plusieurs amis, j'ai craint qu'en ne relevant pas les thèses discutées par M. W. Deonna, il n'en résultât quelque doute chez des personnes peu soucieuses d'approfondir le sujet. Aussi je consacre ces pages, trop longues à mon gré, à rétablir ce que je crois être la vérité, non sans remercier de leurs utiles renseignements MM. Fr. Imhoof-Blumer, l'abbé M. Besson et A. Cartier.

I. Symbole, amulette, figure.

Il convient d'établir tout d'abord la différence qui existe entre l'objet, ou sa figure, et le symbole.

La figure est la forme extérieure de l'objet; elle peut constituer un motif de décoration, mais on peut aussi lui conférer un sens nouveau, en décidant qu'elle désignera une chose matérielle ou morale : tel est le symbole.

Le symbole peut être détruit, tout en laissant subsister l'objet ou sa figure. La faucille, par exemple, est le symbole des moissons. Si la culture de la pomme de terre venait à remplacer celle du blé, la faucille perdrait son caractère symbolique qui, au bout d'un temps plus ou moins long, serait complètement oublié.

Lorsqu'un symbole perd peu à peu sa signification, il arrive parfois qu'il s'arrête dans cette régression pour constituer une amulette. L'amulette n'a cependant pas le moindre sens symbolique. C'est un objet, ou une figure, dont le sens et souvent l'origine se sont perdus, mais à qui l'on attribue des propriétés préservatrices, ou prophylactiques¹.

¹ L'amulette peut avoir d'autres origines que le symbole, mais il est inutile de les indiquer ici.

Enfin la figure peut aussi subsister longtemps sans avoir le sens de symbole, ni celui d'amulette, mais simplement parce qu'elle fait partie d'un type connu et recherché : ceci est vrai surtout en numismatique, où l'immobilisation des types est chose constante, à toutes les époques.

On voit donc qu'une figure, retrouvée parmi les vestiges du passé, peut avoir l'un des quatre sens : symbole, amulette, type, ou figure décorative, sans qu'il soit toujours possible de décider auquel des quatre on a affaire.

Quelques archéologues parlent couramment de « croix préhistorique » et de « croix chrétienne ». Ces termes ne semblent pas très précis. Il n'y a qu'une croix qui a existé de tous temps et qui est une figure. Cette figure paraît être devenue un symbole solaire aux temps préhistoriques, puis le symbole a perdu peu à peu sa signification et la croix est redevenue une figure décorative, après avoir été bien probablement et pendant un certain temps une amulette. Bien des siècles plus tard, Jésus ayant été crucifié, les chrétiens ont choisi la croix comme symbole de leur foi. Entre les deux symboles, il n'y a pas de rapprochement à faire, ni aucune filiation à établir, mais il convient, semble-t-il, lorsqu'on parle de croix, de toujours spécifier que l'on désigne simplement la figure qui a existé dès l'origine, ou l'un des deux symboles qu'elle a représentés.

La figure de la croix n'est pas une création de l'homme, elle a existé de tous temps dans la nature. L'octaèdre régulier, examiné par son sommet, figure une croix (fig. n° 1). Les prismes rhomboïdaux se réunissent parfois, grâce aux modifications de leurs sommets, pour former une croix rectangulaire (fig. n° 2). Une mince couche de sable recouvrant une surface unie, soumise à des vibrations, ne tarde pas à se diviser et à former un cercle traversé d'une croix (fig. n° 3). Plusieurs

familles de plantes ont les pétales de leurs fleurs disposés en croix (fig. n° 4). Enfin le lézard qui marche, l'homme qui nage, forment également une croix.

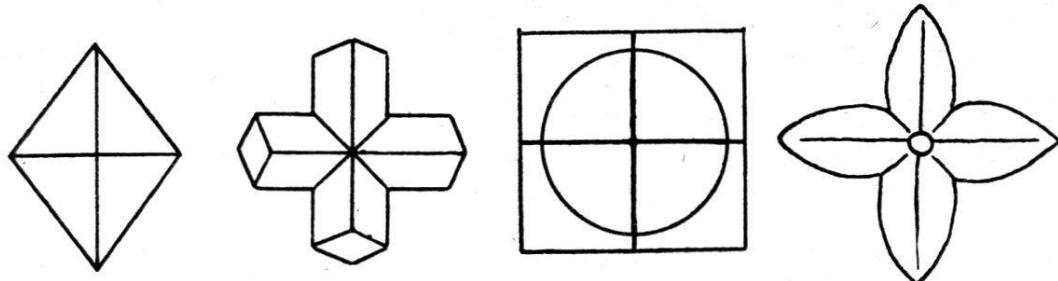


Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4¹.

En raison de sa simplicité, la figure de la croix a dû, fort anciennement déjà, trouver sa place parmi les motifs de la décoration, si bien que, lorsqu'on la rencontre, on ne saurait toujours la prendre pour un symbole. De même que, de nos jours, à côté de la croix des églises, symbole des chrétiens, nous voyons autour de nous des croix sans nombre qui n'ont aucun sens symbolique, de même à une époque plus reculée, l'ornement a pu côtoyer le symbole, sans qu'il nous soit donné de les distinguer.

A cause de son caractère rudimentaire, la figure de la croix a de bonne heure été complétée et entourée ; l'on voit alors successivement apparaître de nombreuses dérivations de cette figure, qui se présentèrent sans effort à l'imagination créatrice : croix libre ou circonscrite dans un cercle, croix alaisée, pattée, recroisetée, potencée, ancrée, gammée, croix latine, croix cantonnée de points ou globules, de croisettes, etc., etc.

Quelques-unes de ces formes même se trouvent produites par des phénomènes naturels, ainsi que nous l'avons vu plus haut et que nous le verrons encore². Il en résulte que, si les formes et les accessoires de la

¹ *Daphne Cneorum*.

² Voir p. 318.

croix sont à peu près les mêmes aux temps préhistoriques et sous l'ère chrétienne, il n'en faudrait pas conclure que les figures de la première époque ont servi de modèle à la seconde, ni que le symbolisme s'est nécessairement trouvé à la base de ces transformations. L'explication plus simple et plus vraie, c'est que l'homme a généralement une tendance à compliquer une figure simple, en adoptant, même à des milliers d'années de distance, les mêmes formes graphiques pour y parvenir.

II. La croix, symbole solaire.

Dans un mémoire remarquable, paru en 1909, et largement mis à contribution par M. W. Deonna, le regretté J. Déchelette¹ a résumé et commenté tout ce que l'on sait aujourd'hui du culte du soleil aux temps préhistoriques.

« L'état actuel des études archéologiques », dit-il, « permet, croyons-nous, d'affirmer que, du nord au sud et de l'est à l'ouest, les peuples primitifs de l'Europe, à en juger par les vestiges matériels de leur civilisation, furent de fervents adorateurs du soleil, principe de vie et source de fécondité. On peut aller plus loin encore et démontrer que, si l'art européen de l'âge du bronze et du premier âge du fer, présente partout, malgré les diversités de style, certaines similitudes de types — qu'on appelle cet art, suivant les lieux et suivant les temps, minoen, mycénien, nordique, dipylien, villanovien, lacustre ou hallstattien — la véritable cause de ces analogies doit être cherchée dans des croyances communes se rattachant au culte du soleil.

« Les monuments de la Gaule, postérieurs à l'âge du

¹ J. Déchelette. *Le culte du soleil aux temps préhistoriques*. Paris, 1909, br. in-8°, vign. (*Revue archéologique*, 1909, 4^e série, t. XIII, p. 305 sq. et t. XIV, p. 94 sq.).

« bronze, montrent beaucoup d'exemples de la survivance des chevaux et des oiseaux solaires. Quant à l'importance des rouelles et svastikas symboliques aux époques gauloise et gallo-romaine, elle a été depuis longtemps mise en évidence par de nombreux travaux. »

Déchelette cite alors les travaux de MM. A. Héron de Villefosse, H. Gaidoz, S. Reinach et d'autres encore, démontrant l'importance symbolique de la roue et du signe en S sur les monuments gaulois.

Au reste, l'auteur met en garde contre les généralisations ; il dit entre autre : « S'il est incontestable que le signe en S, comme le svastika et le triscèle, dérivent d'un ancien symbole, il serait imprudent de voir un idéogramme religieux dans toute figure curviligne, plus ou moins apparentée à ce signe. Il semble bien qu'un autre élément, purement décoratif, la palmette grecque, avec ses enroulements en volutes, a concouru à la genèse du décor de la Tène, où les tracés curvilignes présentent un développement exceptionnel¹. »

Examinons les principaux symboles solaires se rattachant à la croix.

Une des formes les plus répandues de la croix, symbole du soleil, est le svastika, ou croix gammée (fig. n° 5). L'origine en est assez mystérieuse et plusieurs

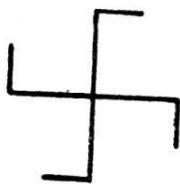


Fig. 5.

auteurs ne la font pas dériver de la croix. Dans son bel

¹ J. Déchelette. *Le culte du soleil, op. cit.*, t. XIV, p. 122, n. 1.

ouvrage sur les cultes, les mythes et les religions¹, M. S. Reinach rappelle l'opinion de divers auteurs sur ce sujet. Voici tout d'abord celle de M. E. Pottier : « Je me rencontre avec M. Houssay dans l'explication « qu'il donne de la croix gammée ou *svastika*. Il y a « plusieurs années que, dans mon cours de l'École du « Louvre, je m'applique à réduire la part de mysticisme « et de commune origine qu'on veut attribuer à ce sym- « bole. Je suis persuadé qu'il appartient à la catégorie des « formes simples que les primitifs, dans leurs tâtonne- « ments graphiques, rencontrent aisément sous leurs « doigts, sans en avoir préalablement connaissance par « des modèles étrangers. Je ne sais pas ce qui a donné « naissance au *svastika* de l'Inde et de la Chine, et je ne « nie pas qu'en certain pays il ait pris la valeur d'un « symbole religieux. Mais, dans la Grèce égéenne, je « crois, comme M. Houssay, qu'il a été formé naturelle- « ment par la simplification géométrique des tentacules « du poulpe. On peut citer des monuments qui forment « comme une échelle des différentes transformations du « poulpe jusqu'à sa réduction en tétraskèle et en triskèle. » Un second savant, M. von den Steinen, également cité par M. Reinach, propose pour le *svastika* une autre origine qui est le profil de la cigogne au vol. A cet effet, après avoir rappelé les fusaïoles troyennes avec procession d'échassiers et d'autres, où quelques *svastikas* se terminent par des extrémités bifides, il reproduit des photographies instantanées de cigognes au vol, dues à M. Anschütz et affirme, non sans vraisemblance, que « l'image linéaire de la cigogne aux ailes déployées est « le *svastika*. »

On me permettra de rappeler que la figure du *svastika* est encore plus ancienne et bien moins localisée que

¹ S. Reinach. *Cultes, mythes et religions*. Paris, 1805-1808, 3 vol. in-8°, pl. (voir vol. II, p. 240 sq.).

celle du poulpe ou de la cigogne, puisqu'on l'observe, comme aussi la roue solaire, parmi les jeux de la lumière polarisée¹ (fig. 6 et 7).

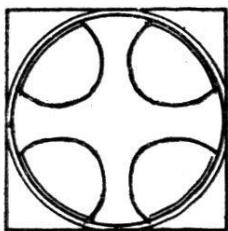


Fig. 6.



Fig. 7.

S'il est à coup sûr intéressant de constater que la figure des symboles par excellence du soleil aux temps préhistoriques est produite par le soleil lui-même, on doit cependant mettre en doute que l'observation ait pu en être faite à cette époque reculée. Retenons néanmoins ces faits qui confirment ce que je disais en terminant le § 4 de l'extrême facilité avec laquelle les images simples ont une tendance à se compliquer, soit par la main de l'homme, soit par celle de la nature, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir le symbolisme pour les expliquer.

Quelles que soient les origines du svastika, on ne saurait nier qu'il n'ait été, avec la roue, un des principaux symboles solaires, souvent représentés sur les monnaies grecques qui sont les plus anciennes connues, et l'on peut, par le moyen de ces monnaies, déterminer approximativement l'époque à laquelle le svastika et la roue solaire perdirent leur signification symbolique, c'est-à-dire ne furent plus placés sur les monnaies.

Je ferai tout d'abord observer à quel point les monuments numismatiques sont supérieurs aux autres lorsqu'il s'agit d'assigner son rang à une figure qui peut

¹ En effet, si à travers un prisme de nicol, on examine un faisceau de lumière polarisée ayant traversé une plaque de verre circulaire ou carrée, dont l'élasticité a été modifiée dans une direction plus que dans l'autre, on observe le dessin de la figure 6 ou celui de la figure 7.

être prise, soit pour le symbole d'un culte, soit pour un simple motif de décoration. On conçoit aisément qu'un artiste, décorant un vase destiné aux usages domestiques, donne plus ou moins carrière à son imagination, sans qu'il soit aisé de décider si l'objet qu'il a représenté a une valeur comme symbole ou comme simple manifestation artistique.

Sur les monuments numismatiques, il en va tout autrement. Tout d'abord, la monnaie émanant du souverain, se trouve être l'exécution d'une loi; elle revêt un caractère officiel, ne reflétant que la volonté de celui qui l'a ordonnée. En outre, l'exiguïté du champ se prête peu à l'ornementation, si bien que les objets qui s'y trouvent représentés possèdent une importance particulière, comme ce sera le cas pour le svastika et la roue solaire.

La présence du svastika s'observe sur les monnaies de Corinthe, du VII^e au VI^e siècle; il se voit aussi sur celles de Leucas, de Corcyre, d'Apollonie en Thrace, de Thaliades, de Ionie, etc., du V^e au IV^e siècle. On le trouve aussi au IV^e siècle sur une monnaie de bronze de Syracuse, puis il disparaît complètement du monnayage grec.

La roue solaire se remarque sur les monnaies de Tarente, du VII^e au VI^e siècle; de Syracuse et de Cyrène, au VI^e siècle; sur celles de Chalcis (Eubée), d'un atelier incertain d'Etrurie, de Massalia¹, des Tynténiens, d'Ichnæ, de Phlius, de Thèbes², d'Orchomenos (Béotie),

¹ Il est probable que les oboles à la roue, émises à Massalia, se perpétuèrent plus longtemps encore que le V^e et même le IV^e siècle. Blanchet. *Traité des monnaies gauloises*. Paris, 1905, 2 vol. in-8°, pl. et vign. (voir t. I, p. 231).

Quelques-unes des monnaies de Volagase III, roi des Parthes (77-147 de J.-C.), présentent la roue, mais il semble probable que, dans l'un et l'autre cas, la roue ne soit plus qu'une survivance du symbole, perpétuée à Massalia et innovée par le roi parthe, à cause des exigences de la circulation monétaire.

² En Béotie, comme parfois ailleurs, on constate la transformation des diverses formes du carré creux qui affecte le revers des monnaies, en celle d'une roue qui s'adapte mieux à la forme circulaire de la monnaie. sans qu'il faille voir dans ce perfectionnement la recherche du symbole solaire. (Communication de M. Fr. Imhoof-Blumer.)

au v^e siècle; sur celles de Calchedon, de Mesembria, d'Acanthus, au iv^e siècle, et sur celles d'Apameia, au iii^e siècle av. J.-C.

Il semble possible que la disparition des principaux symboles solaires, sur les monnaies grecques, puisse coïncider avec leur déchéance. Désormais, n'étant plus un symbole, ils figureront seulement dans l'ornementation; et si les monnaies de quelques rares ateliers les portent encore, il est probable que ce n'est plus que pour conserver la caractéristique d'un type connu et courant.

Parmi les séries romaines de l'*aes grave libral*, émises antérieurement à 268 av. J.-C., on trouve celle à la roue¹, puis quelques rares spécimens offrant le svastika². Si l'on envisage la roue comme symbole solaire, il ne faudrait pas étendre cette signification à la lettre S que l'on rencontre parfois entre deux rayons, pas plus qu'aux globules disposés entre ces mêmes rayons, car S est l'abréviation de *semis* (demi-as) et les globules indiquent la valeur de la pièce relativement à l'étaillon. Il en est de même de la croix placée derrière la tête de la déesse Roma, ou au dessus de la proue du revers; cette figure n'est autre chose que le chiffre X, *decussis* (10 as), parfois remplacé par V, *quincussis* (5 as), etc.

A supposer que la roue ait constitué un symbole solaire, sur les pièces du système libral, il est fort intéressant de constater, sans quitter la numismatique romaine, que cette figure a perdu son sens symbolique au cours des âges. En effet, on la rencontre sur les deniers d'argent postérieurs à 286 av. J.-C., comme marque appartenant à un officier monétaire et faisant place à d'autres figures, suivant le magistrat préposé à

¹ E.-J. Hæberlin. *Aes grave*. Francfort, 1910, in-4^o, avec 1 vol. de pl. in-f^o (voir pl. 23 sq.).

² *Ibid.*, pl. 68, nos 25 et 27.

la fabrication. Quant au svastika il disparaît après le système libral¹.

Cherchant à prouver la persistance de l'ancien répertoire cosmique, auquel seraient restés attachés un sens religieux ou une vertu prophylactique, M. W. Deonna² cite quelques vestiges gallo-romains, retrouvés en Suisse et en Savoie, sur lesquels se perçoivent certaines figures qu'il estime devoir rappeler l'ancien culte solaire.

Je ferai tout d'abord observer que ces monuments sont fort rares, eu égard au nombre immense de ceux de la même époque, dépourvus de ces figures. En outre, pour pouvoir faire état de ces rares vestiges, en vue de prouver quoi que ce soit, il faudrait établir tout d'abord qu'ils n'appartiennent pas à l'ornementation, car si telle était leur raison d'être, ils n'auraient plus rien à faire avec le culte du soleil et auraient perdu toute signification.

Mais, dira-t-on, si le svastika et la roue ont disparu du monnayage grec, du IV^e au III^e siècle av. J.-C., on les retrouve en revanche sur les monnaies gauloises, où ils subsisteront longtemps.

On ne saurait le nier. Reste à connaître la valeur attribuée par les Gaulois aux symboles qu'ils cherchaient à copier. Étaient-ils pour eux de vrais symboles, ou seulement de simples figures, utiles à copier pour maintenir le cours de la monnaie ?

« L'histoire de la numismatique gauloise », nous dit M. Gaidoz³, « pourrait se comparer à une caricature de Philippon, célèbre sous le règne du roi Louis-Philippe. « Ce dessin représentait le portrait du roi et une poire, « séparés par une série de dégradations successives, si

¹ E. Babelon. *Description historique des monnaies de la République romaine*. Paris et Londres, 1885-1886, 2 vol. in-8°, vign. (voir vol. I, p. 48).

² W. Deonna. *Le soleil, etc.*, op. cit., p. 48 sq.

³ H. Gaidoz. *Le Dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la Roue*. (*Revue archéologique*, 1884, 3^e série, t. IV, p. 7 sq., 136 sq.; 1885, t. V, p. 179 sq., 364 sq.; 1885, t. VI, p. 16 sq., 167 sq., 319 sq.) (voir 1885, t. V, p. 366 et n. 1).

« bien qu'il était difficile de voir où finissait le portrait,
« où commençait la poire.

« Cette caricature a été l'origine d'un symbole, celui
« de la poire... Le point de départ est la monnaie
« grecque, ou le portrait de Louis-Philippe ; le point
« d'arrivée est la monnaie gauloise, ou la poire qui ne
« ressemble plus du tout au modèle, mais qui le fait
« oublier. »

M. H. Gaidoz ajoute : « Nous sommes heureux de
« pouvoir nous appuyer ici de l'autorité d'un des maîtres
« de la numismatique gauloise, M. A. de Barthélémy,
« qui s'exprime ainsi : Aujourd'hui que les connais-
« sances acquises permettent de se faire une idée de
« l'aptitude des Gaulois à s'assimiler les usages du
« milieu dans lequel ils se trouvaient et à imiter ce qui
« frappait leurs yeux, on ne saurait trop étudier, sur
« leurs monnaies, toutes les modifications apportées,
« de copie en copie, dans les types. Trop longtemps
« on a cherché à y créer des symboles de conceptions
« scientifiques ou religieuses ; s'il y en a quelques
« exemples, ce que je me garde bien de nier, c'est
« encore pour nous lettre close. Il ne faut pas per-
« dre de vue un fait : c'est que nous ignorons pres-
« que complètement la religion des Gaulois ; renonçons
« donc à deviner des mythes et des rites hypothétiques,
« des systèmes astronomiques ; évitons de chercher sur
« les monnaies gauloises des faits dans lesquels l'ima-
« gination seule prête à ceux qui les ont fabriquées, des
« idées qu'ils n'avaient pas. »

Dans l'état actuel de nos connaissances, ajouterai-je, et tant que la symbolique gauloise n'est pas mieux connue, je ne pense pas qu'on puisse faire état des types monétaires gaulois pour une démonstration quelque peu serrée de l'existence tardive du culte préhistorique du soleil.

En résumé, si les symboles solaires se trouvaient en

honneur aux temps préhistoriques ; si, aux VII^e, VI^e, V^e et IV^e siècles ils apparaissent encore, ils ne tardent pas, peu à peu, à perdre leur signification et à tomber probablement dans le domaine de l'ornementation ou de l'amulette.

Lorsqu'un culte nouveau surgira, grandira et finalement sera officiellement adopté, au IV^e siècle de notre ère, il y aura sans doute une lutte prolongée entre les nouvelles et les anciennes croyances, comme entre les nouveaux et les anciens symboles, mais parmi les anciennes croyances et les anciens symboles, on chercherait en vain le culte préhistorique du soleil et ses représentations graphiques. Dès longtemps, je le répète, ils étaient effacés de la mémoire des hommes et d'autres les avaient remplacés, en particulier le culte de Mithra, alors tout puissant.

III. La croix symbole chrétien.

Si Jésus avait subi un autre genre de mort que celui du crucifiement, il va de soi que le symbole chrétien eût été différent. La croix fut choisie, d'une part, parce qu'elle rappelait exactement le supplice de Jésus ; d'autre part, parce que les chrétiens qui voulurent la porter ou la vénérer furent en butte à des persécutions : il n'y a pas de meilleur propagateur pour un dogme ou pour un symbole que le sang des martyrs.

Les monuments des premiers siècles de notre ère que l'on a retrouvés dans les catacombes portent, comme symboles chrétiens : le poisson, l'ancre, le navire, la colombe, mais la croix ne paraît qu'exceptionnellement, cet emblème désignant trop ostensiblement les partisans du culte prohibé¹.

¹ Théophile Roller. *Les catacombes de Rome*. Paris s. d. (1881), 2 vol. in-f° avec pl. (voir vol. I, p. 110 sq.).

C'est une preuve nouvelle que l'antique croix, symbole du soleil, se trouvait alors totalement oubliée et sans aucune signification, ou luminosité, car pour peu qu'elle eût survécu soit en Orient, soit en Occident, comme objet de vénération, ou même simplement comme relique, il est clair qu'on n'aurait pas pu persécuter les chrétiens parce qu'ils portaient une croix.

Si le nouveau symbole se trouvait prohibé, il n'en fut pas moins un signe de ralliement. Les épîtres adressées par Paul et par d'autres apôtres aux premières églises grecques et romaines en donnent la preuve : *Car Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour évangéliser, non point avec les discours de la sagesse humaine, afin que la croix de Christ ne soit point anéantie¹. Car il y en a plusieurs qui marchent d'une telle manière, que je vous ai souvent dit, et maintenant je le dis encore en pleurant, qu'ils sont ennemis de la croix de Christ².*

Ce sont là des paroles écrites au premier siècle après J.-C.

La croix, comme symbole, se trouvait donc étroitement attachée au supplice de Jésus, alors même que, par prudence, les chrétiens s'abstenaient de l'exhiber. Mais pour les païens, la croix était un objet d'ignominie, car on n'y attachait que les pires misérables.

On voit donc combien fallacieuse est la doctrine de quelques archéologues modernes qui prétendent que la croix de Jésus, symbole des chrétiens, s'est substituée à l'ancienne croix préhistorique, symbole du soleil, grâce à la luminosité de celle-ci qui existait toujours³.

¹ I Cor. I. 17.

² Phil. III. 18.

³ Il est incontestable qu'il y a eu des contrées où la croix, symbole chrétien, s'est substituée à une croix plus ancienne, comme par exemple au Mexique, au Pérou et dans d'autres portions du Nouveau-Monde. Cette substitution peut, à la rigueur, avoir eu lieu dans certaines parties très retardées d'Europe, mais ces faits ne controuvent en aucune mesure ce qu'il s'agit de prouver, c'est que là où la croix, symbole chrétien, a été officiellement placée sur les monuments tels que les monnaies, soit à Rome, soit dans l'empire d'Orient, il ne s'est nullement produit une substitution de la croix, symbole chrétien, à la croix, symbole solaire, attendu que celui-ci n'existe plus et que la croix était depuis longtemps redevenue une figure.

C'est ici le nœud de la question. Il n'est pas admissible que la croix ait pu conserver sa luminosité tout en ayant perdu son rang de symbole. Or, de deux choses l'une : ou bien la croix, ancien symbole solaire et lumineux, se trouvait pour lors déchu et éteint, et la substitution du symbole chrétien n'a pu se faire, le premier n'existant plus ; ou bien le symbole préhistorique solaire existait encore, et le symbole chrétien est venu le supplanter.

Or, comment supposer qu'un autre symbole, identique, mais plus ancien que celui du Christ, pût exister encore, sans qu'il y ait eu conflit entre eux ? Nulle part on ne voit qu'il se soit produit une réclamation quelconque de la part des païens contre le nouvel emblème qui serait venu créer entre les deux cultes une confusion redoutable. Les païens se bornaient à mépriser la croix, preuve évidente qu'elle ne représentait pour leur culte aucune idée symbolique. Nulle part non plus, soit dans les Épitres des Apôtres, soit dans les écrits des Pères¹, on ne perçoit la moindre allusion à une autre croix qu'à celle de Jésus ; et combien cependant eût-il été facile d'établir un parallèle victorieux en faveur du second symbole, si le premier eût seulement existé ?

Cela ne veut pas dire que la croix en tant que figure fut détruite, elle existait, tout au contraire, mais sans la moindre signification solaire. Pour pouvoir admettre que le symbole chrétien s'est substitué au symbole préhistorique disparu et oublié, il faudrait des faits, des textes, et les auteurs de cette étrange supposition n'en indiquent aucun, tandis que tout ce qui est connu milite contre cette conception qui paraît absolument moderne.

M.W. Deonna nous dira² : « On sait que Constantin, sur « les monnaies duquel apparaît pour la première fois la

¹ Ce fait m'a été confirmé par M. l'abbé Marius Besson, hagiographe distingué, et bien placé pour donner une affirmation en pareille matière.

² W. Deonna, *Le soleil, etc., op. cit.*, p. 51.

« croix chrétienne, sut user habilement de ce subterfuge pour unir les païens et les chrétiens ». Et Victor Duruy¹, auquel il se rapporte, nous apprend que la croix ansée (fig. n° 8) qui, suivant lui, reproduit *exactement* le chrisme (fig. n° 9), figurait le salut, la vie éternelle; qu'elle était aux mains des divinités égyptiennes l'attribut essentiel de leur puissance et qu'elle avait des affinités avec le culte du soleil.

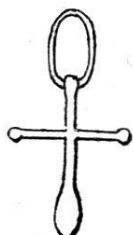


Fig. 8.

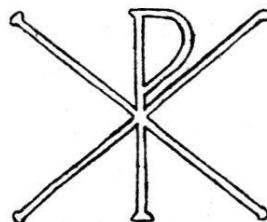


Fig. 9.

Puis il nous parle du labarum « qui pourrait être pris », dit-il, « pour le symbole de la politique constantinienne », et il cite la description que fait de cette bannière célèbre, Eusèbe, évêque de Césarée, qui la vit dans les dernières années du règne : « C'était une pique droite, coupée à sa partie supérieure par une barre transversale, où s'attachait un voile de pourpre ; sur ce voile, couvert de pierres précieuses, brillaient, brodés en or, les portraits de Constantin et de ses fils ; au dessus, une couronne d'or enveloppait le monogramme (le chrisme). »

Et Victor Duruy ajoute : « Pour les chrétiens, la barre figurait les bras de la croix ; pour les païens elle était le soutien nécessaire de l'étendard... le monogramme rappelait aux uns le Christ, aux autres le soleil. »

Cette description du labarum, d'après Eusèbe, est à coup sûr précieuse et digne d'intérêt ; Victor Duruy aurait pu la compléter et la faire suivre de ce que rapporte le même Eusèbe au sujet de la vertu de cette

¹ Victor Duruy. *La politique religieuse de Constantin* (*Revue archéologique* 1882, vol. 43, pp. 96 sq. et 155 sq. (voir p. 99 sq.).

bannière. M. l'abbé Martigny¹ nous en indique l'essentiel : « Ce qui reste du moins incontestablement établi, c'est « la confiance qu'inspirait ce signe auguste (le chrisme « inscrit sur le labarum), la vaillance qu'il donnait aux « armées chrétiennes et la terreur qu'il portait dans les « rangs ennemis. C'est ce qui se vit notamment à la « bataille d'Andrinople, entre Constantin et Licinius : la « vue seule de l'étendard sacré glaçait les soldats de ce « dernier, et partout où fut portée la croix, la victoire la « suivit². »

Si c'eût été l'antique symbole du soleil que les ennemis de Constantin croyaient reconnaître sur le labarum, pourquoi donc en furent-ils si fort épouvantés ?

Il est manifeste que Victor Duruy a fait confusion entre le chrisme primitif, placé par Constantin sur le labarum, chrisme qu'Eusèbe définit exactement : *littera P in medio decussata* (fig. 9), et la forme plus moderne de ce monogramme, formé d'un P barré qui, en Orient, put en effet, par la suite, être rapproché de la croix ansée égyptienne.

Que Constantin ait mis en action tout ce que sa politique pouvait lui suggérer pour rapprocher les païens et les chrétiens, c'est incontestable, mais il est fort douteux que les soldats de Maxence ou de Licinius aient vu sur le labarum autre chose que ce qui s'y trouvait en réalité, c'est-à-dire le symbole et le monogramme du Christ.

De tout ce qui précède, on peut conclure que la croix placée par Constantin, soit sur ses monnaies, soit sur celles des deux femmes de Constance Chlore, était le symbole chrétien, dont l'origine connue et avouée de tous, provenait du supplice de Jésus.

On se rappelle qu'après avoir vaincu Maxence, à la fin d'octobre 312, Constantin rentra à Rome en triom-

¹ Martigny. *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*. Paris, 1865, in-8°, avec vign.

² Le passage en italiques est la traduction d'Eusèbe.

phateur, cassa les prétoriens, mit fin aux jeux séculaires et fit profession de la religion chrétienne; sans cesser, au reste, de demeurer attaché aux cultes païens. En 323, il vainquit son beau-frère Licinius, le fit périr et, trois ans plus tard, il fit périr aussi, par mesure de précaution, son neveu Licinius fils. En 325, il assembla le concile de Nicée et mourut en 337.

Si Constantin fut un déplorable chrétien, il faisait cependant profession de l'être, et l'on ne doit pas oublier que, s'il fut mis au rang des dieux par le Sénat, l'Église le rangea de son côté parmi les saints.

La croix, symbole chrétien, se retrouve sur les monnaies de la plupart des empereurs jusqu'à la fin de l'Empire, mais on la retrouve aussi sur les monnaies de l'Empire d'Orient qui, au VI^e siècle, vont servir de prototype au monnayage franc.

IV. La croix, symbole chrétien sur les monnaies franques, carolingiennes et modernes.

Parlant du monnayage franc, M. W. Deonna¹ nous dit : « Il y a longtemps déjà que l'on a reconnu la survivance de la croix solaire équilatérale dans le monnayage mérovingien, par l'intermédiaire des monnaies gauloises. Les monnaies mérovingiennes imitent les types byzantins, mais l'adoption de ceux-ci fut facilitée par la ressemblance de leurs emblèmes avec ceux de l'ancien culte solaire, toujours vivaces, et la grande faveur dont a joui pendant des siècles la croix des monnaies ne peut s'expliquer que par la survivance des antiques symboles, vénérés chez nous et chrétianisés. »

Si M. W. Deonna était plus familiarisé avec la numis-

¹ W. Deonna. *Le soleil*, etc., op. cit., p. 75.

matique, il saurait que la circulation du numéraire gaulois n'a pas persisté jusqu'à l'époque des invasions. Toutes les trouvailles monétaires en font foi. Ainsi que me l'écrivait dernièrement mon collègue et ami, M. Adrien Blanchet, le savant le plus compétent en ces matières : « on peut affirmer que la monnaie gauloise, celtique, n'a pas circulé dans la Gaule romaine au delà du I^{er} siècle de notre ère. Si l'on a trouvé des monnaies gauloises dans les sépultures franques des V^e, VI^e et VII^e siècles, ces monnaies étaient alors devenues amulettes, et elles sont d'ailleurs très, très rares. »

Il est certain que les Barbares, qui les premiers voulurent battre monnaie, avaient sous les yeux d'autres types que les types gaulois pour leur servir d'inspiration. Lorsque les Burgondes s'emparèrent, de 406 à 413, d'une partie des Gaules, située à l'occident du Rhin, ils ne songèrent point, tout d'abord, à battre monnaie, et utilisèrent les monnaies d'Orient, alors en cours. Mais lorsque vers 500, leur roi, Gondebaud, fut devenu le seul maître du royaume burgonde, il voulut à son tour faire acte de souveraineté et ouvrit un atelier, peut-être à Lyon ou à Genève. Pour avoir quelques chances de circuler, ces monnaies ne pouvaient être que des copies de celles de Constantinople, dans le champ desquelles, cependant, soit Gondebaud, soit Sigismond son fils, ajoutèrent de petits monogrammes qui ont permis de les identifier. Les espèces byzantines qui avaient alors le plus grand cours étaient celles d'Anastase (491-518). Si vraiment, comme le voudrait M. W. Deonna, les Barbares se trouvaient alors entourés par les vestiges de l'ancien culte solaire (tels que la croix et ses dérivés) qui leur auraient fait mieux admettre et comprendre les types de Constantinople, comment se fait-il que les princes burgondes se soient exclusivement bornés à retracer sur leurs espèces, d'entre les types d'Anastase, ceux qui précisément se trouvaient dépour-

vus de croix, mais présentaient le type de la Victoire ? Le type de la Victoire ne figure cependant pas, que je sache, parmi les symboles préhistoriques du soleil !

L'explication est bien simple : c'est que les espèces burgondes, pour pouvoir circuler, devaient copier servilement celles de Constantinople, sur lesquelles le type de la Victoire était le plus répandu.

On voit donc que Gonfonde et Sigismond ne se préoccupaient guère des symboles solaires ; ce qu'ils demandaient avant tout, c'est que leurs espèces fussent reçues, et pour cela ils copiaient les types les plus courants.

Le monnayage franc offre les mêmes faits ; c'est tout d'abord le type impérial de la Victoire qui est adopté. On peut donc constater que chez les Barbares la préoccupation du cours des espèces primait toutes les autres, en particulier celle de reproduire les vestiges du culte préhistorique solaire, soi-disant alors toujours vivace.

C'est pour le même motif économique, qu'après avoir longuement suivi le type de la Victoire, les Francs placèrent sur leurs espèces la croix haussée de plusieurs degrés, telle qu'elle existe depuis le règne de Justin II sur les monnaies byzantines¹.

A partir de ce moment, des types régionaux se forment et l'on voit apparaître des modifications de la croix que quelques archéologues préhistoriques ne manquent pas de considérer comme des symboles solaires ressuscités après une dizaine de siècles, telle par exemple la croix dite « ancrée ».

Cette croix est formée, soit comme croix latine, soit comme croix à branches unilatérales, d'un oméga renversé qui repose sur la branche supérieure et lui donne l'apparence d'une ancre, tandis que la branche inférieure

¹ Maurice Prou. *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies mérovingiennes*. Paris, 1892, in-8°, fig. et pl. (voir *Introduction*, p. XXII).

repose parfois sur un alpha. Ce sont là des dispositifs propres aux triens frappés à Paris au nom de saint Éloi¹. Sur d'autres pièces, l'alpha et l'oméga sont séparés par la croix, ou attachés aux branches latérales. On voit dans ces divers arrangements l'intention manifeste d'indiquer que le crucifié est le commencement et la fin. « Mais si tel est le sens que les chrétiens donnaient « à cette croix ancrée² », nous dira M. W. Deonna³, « son origine est sans doute autre : c'est l'ancien symbole celtique mué en croix par la simple adjonction « d'une traverse. »

Ainsi donc, les chrétiens du VII^e siècle disposent une croix, autour de laquelle leur intention clairement manifestée est d'indiquer l'essence même de Jésus, symbolisé par l'A et l'ω ; mais si telle a été leur intention, ils ont été poussés à agir de la sorte pour restaurer un ancien symbole celtique ! Voilà où conduit ce qu'on pourrait appeler la doctrine de la survivance du symbole. Un objet servait de symbole à une époque reculée. Depuis lors il a été déchu de ce rôle et oublié comme tel. Un millier d'années plus tard, on croit retrouver la gravure de cet objet sur un monument et on s'efforce de le rattacher à l'ancien symbole préhistorique !

Il y a là défaut de méthode et, si j'ose le dire, défaut de jugement. Défaut de méthode, en ce que le symbole d'un culte ne peut exister comme tel que si le culte existe aussi. Vient-il à disparaître, le symbole s'efface et ne peut seul ressusciter. Défaut de jugement, en ce que la première et la dernière lettre de l'alphabet grec jouent un rôle capital et bien connu dans la symbolique chrétienne, et qu'ils sont suffisamment désignés sur les monnaies frappées au nom de saint Éloi pour qu'on ne puisse ni ne doive les confondre avec d'autres figures.

¹ M. Prou. *Ibid.*, p. 161 sq.

² Cette appellation est sûrement moderne.

³ W. Deonna. *Le soleil*, etc., *op. cit.*, p. 73.

Que M. W. Deonna veuille bien me pardonner si je le renvoie au passage suivant d'un traité d'archéologie justement estimé et dont il aurait mauvaise grâce à contester la valeur¹: *Prenons donc garde de voir partout des survivances. Elles existent, mais il ne faudrait pas les confondre avec les rencontres spontanées, les influences, les imitations conscientes.*

Pour moi, et je ne crains pas de le dire, pour la généralité des numismates, le monnayage mérovingien s'est inspiré des types de la monnaie byzantine, dont la croix était le symbole chrétien. Il a développé ces types qui, suivant les régions, ont subi des transformations diverses; il les a enrichis de divers symboles chrétiens et de divers ornements propres à la région, mais en le faisant, il ne pouvait guère être suggestionné par les vestiges solaires des temps préhistoriques, attendu que ces vestiges, ou avaient complètement disparu, ou étaient négligés faute d'être compris.

Passant au monnayage carolingien, M. W. Deonna ne manque pas d'y retrouver de nombreux vestiges du culte préhistorique solaire, entre autres les points ou globules, et il s'exprime comme suit à ce sujet²: « La « croix cantonnée de ce que les numismates appellent « des besants? Mais c'est un motif sur lequel on ne « saurait revenir, l'ayant expliqué plus haut. » L'auteur donne en effet³ le parallèle graphique suivant entre la représentation des points ou globules sur les monuments de l'antiquité et sur ceux du moyen âge (fig. 10):

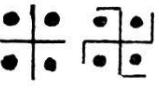
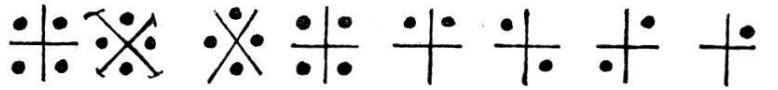
Antiquité	Moyen -Âge.
	

Fig. 10.

¹ W. Deonna. *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*. Paris, 1912, 3 vol. in-8°, pl. et vign. (voir vol. II, p. 130).

² W. Deonna. *Le soleil*, etc., *op. cit.*, p. 82.

³ *Ibid.*, p. 80.

« Plusieurs fois déjà », dit-il¹, « on a signalé ces quatre globules qui entourent la croix, motif très fréquent dans l'art barbare. Les voici, ornant le chaton d'une bague d'Yverdon; seul décor d'une boucle de ceinturon au Musée de Genève; sur les agrafes du cimetièr de la Balme, au même musée, où elles permutent avec leur équivalent graphique, les quatre croisettes cantonnant la tête humaine du soleil. Mais il n'est pas difficile de trouver, en des contrées diverses, des exemples plus anciens de ce symbole très fréquent, puisque le svastika apparaît déjà accompagné des globules sur les fusairoles de Troie, sur des vases de Santorin, etc. Comme la croix est l'équivalent du disque, on voit aussi les croisettes se substituer aux globules sur des fibules béotientes. Au lieu de cantonner la croix, les globules peuvent en terminer les branches, motif qui apparaît déjà dans l'art assyrien et que, dans l'art mérovingien de nos contrées, nous avons rattaché aux gravures préhistoriques de Suisse. Et la multitude de cupulettes qui accompagnent sur ces dernières la croix, ne sont autres que ces globules, réduites ailleurs à un nombre symétrique.

« Ce n'est pas le lieu de chercher ici le sens précis de cette disposition, de dire s'il s'agit de soleils multiples, ou occupant des points différents de l'horizon, ou encore d'étoiles entourant la croix solaire : il suffit de constater que le sens lumineux ne prête à aucun doute. La croix équilatérale à disques cantonnés entre les branches *après avoir décoré les poteries d'Hissarlik, ainsi que les plus anciennes monnaies de la Lydie*², s'est perpétuée dans les monnaies et les blasons

¹ W. Deonna. *Le soleil*, etc., op. cit.. p. 77.

² Ce que M. Goblet d'Alviella, cité par M. W. Deonna, prend pour une croix cantonnée de quatre globules sur les anciennes pièces de Lydie, n'est qu'une déformation du carré creux de ces monnaies, occasionnée par le procédé rudimentaire du premier monnayage grec.

« du moyen âge chrétien, en passant par les poteries des
« palafittes en Savoie, plus tard par les nombreuses
« monnaies gauloises, où les disques des cantons se trans-
« forment parfois en rouelles et en croissants.

« Cette croix, cantonnée de quatre globules, on va la
« voir pendant des siècles dans le monnayage épiscopal
« de Genève, comme dans celui de maintes autres villes
« et de maints princes du moyen âge; même les mon-
« naies genevoises frappées après 1535, où la croix équi-
« latérale est entourée d'un quadrilobe, s'y rattachent
« encore, puisque quatre globules continuent à orner
« les angles intérieurs du quadrilobe. »

C'est en somme toujours la même idée qui se fait jour. Au lieu d'être rendu attentif sur ce que le profond hiatus qui sépare le préhistorique du moyen âge, s'oppose à ce que les types oubliés des symboles solaires aient pu servir d'inspiration secrète aux figures qui se voient sur les monuments des XI^e et XII^e siècles, M. W. Deonna établit entre les premiers et les seconds une corrélation intime. Je comprends jusqu'à un certain point que cette assimilation ait pu tenter un esprit avide de généralisation, mais ce qui me surprend, c'est que l'auteur n'ait pas fait plus à fond le tour de la question et n'ait pas cherché à donner des preuves plus solides de sa manière de voir.

Repronons la question dès le commencement.

J'ai dit¹ qu'en raison de son caractère rudimentaire, la figure de la croix avait de bonne heure été complétée et entourée. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un fait attribuable au symbolisme; nous nous trouvons bien plutôt ici en présence d'un des actes inconscients de la décoration primitive.

On connaît l'impression peu agréable produite par la

¹ P. 314.

monotonie de la ligne droite. Si deux lignes viennent à se couper en croix, cette impression disparaît, mais la figure qui en résulte éveille alors le sentiment de vide produit par les quatre angles droits demeurés libres.

Autrement dit, au point de vue décoratif, une croix équilatérale libre est une image inachevée qui provoque à nos yeux une impression d'incomplet. Vienne cette croix à être cantonnée de points ou globules ou d'autres figures, elles se trouvera achevée. Les cantonnements de la croix sont donc, au point de vue décoratif, fonction de l'achèvement de la croix.

Nous arrivons à la même impression en entourant la croix d'un cercle, c'est-à-dire en en faisant une roue, et cette impression se trouve accrue par l'adjonction de nouveaux rayons ou de cantonnements.

En numismatique surtout, rien n'est mieux démontré. La croix apparaît seule, tout d'abord, soit sur les monnaies byzantines, soit sur les espèces franques, puis cette croix est circonscrite, soit dans une couronne, soit dans un cercle de grènetis formé de points ou globules, dont le but décoratif n'est pas douteux. Les points ou globules sont du reste mis à contribution, et cela d'une façon constante, pour indiquer le contour des vêtements, de la coiffure, des diadèmes ; souvent ils envahissent le champ de la pièce et viennent combler des vides ; c'est à ce titre, sans doute, qu'on les voit cantonner la croix.

Sur les monnaies carolingiennes, la croix est libre, la plupart du temps, mais elle se trouve complétée d'une façon constante par un cercle de grènetis.

Sur les monnaies épiscopales, en revanche, la croix est fréquemment cantonnée. M. W. Deonna¹ a cité en particulier les monnaies épiscopales de Genève qui sont connues dès le XI^e siècle. Tous les deniers que nous connaissons de l'évêque Conrad ont en effet une croix

¹ W. Deonna. *Le soleil, etc., op. cit.*, p. 86 sq.

cantonnée de points, mais, chose curieuse, ces points sont sans exception carrés (fig. 11). Il en est de même de ceux



Fig. 11.

figurant sur les oboles d'Adalgodus, successeur de Conrad.

On ne saurait parler ici de dégénérescence, puisque ces monnaies sont les premières d'un type nouveau, et il faut bien reconnaître que si, pour compléter la croix, les points carrés sont appropriés, ils éloignent, en revanche, toute idée d'un symbole solaire.

Sur les deniers de Guy de Faucigny, évêque de Genève, de 1078 à 1120 environ, on peut admettre que le 80 % des points cantonnant la croix sont carrés. Néanmoins le monnayage de cet évêque ayant été peu surveillé, on peut à la rigueur admettre que ces points carrés sont dus à une incorrection de fabrication.

On sait que Humbert de Grammont (1120 environ à 1135) succéda à Guy de Faucigny et amena une véritable restauration dans le monnayage. Non seulement les deniers sont frappés à un titre plus élevé que ceux de son prédécesseur, mais ils présentent aussi un type sensiblement amélioré. Les points cantonnant la croix vont-ils devenir ronds, comme il convient semble-t-il à des emblèmes solaires ? Nullement, tous les points cantonnant la croix sont carrés et sur les innombrables pièces que nous connaissons, aucune exception n'est faite à cette règle¹.

¹ M. W. Deonna (*Le soleil*, etc., *op. cit.*, p. 87), fait observer que le denier n° 224 (Demole, *Numismatique de l'évêché de Genève aux XI^e et XII^e siècles*, Genève, 1908, in-8°, vign., p. 106), porte un anneau au lieu de point dans un des cantons de la croix et il y voit une réminiscence de l'anneau solaire. En réalité, ce présumé anneau provient d'une inexactitude du dessinateur, ainsi qu'on peut s'en assurer sur la pièce elle-même, au Cabinet de numismatique de Genève.

Il serait puéril de passer en revue les croix de toutes les monnaies dès le XI^e siècle jusqu'aux temps modernes. Ce que j'ai dit suffit pour établir que si, aux temps préhistoriques comme au moyen âge, les globules ou points, parfois carrés, se remarquent dans les cantons et autour de la croix, cette proximité ne saurait leur conférer un sens lumineux ; aucune preuve n'est donnée qu'ils se rattachent au répertoire solaire, tandis qu'à toutes les époques ils jouent, semble-t-il, vis-à-vis de la croix, un rôle indispensable pour en parachever le sens de figure décorative.

Après les points ou globules, M. Deonna s'occupe de la lettre S, ou mieux du signe en S. On sait, d'après Déchelette¹, qu'à l'époque préhistorique ce signe doit être considéré comme un demi-svastika curviligne



Fig. 12.

(fig. 12) ; à ce titre on peut, sur les monuments préhistoriques, le considérer comme un symbole solaire. Sur les monuments gallo-romains, ce signe se rencontre encore fréquemment, sous la forme d'un enroulement à volutes, mais, ainsi que Déchelette² lui-même le fait observer, il se rattache plutôt alors à la palmette grecque qu'au svastika.

Il est dès lors bien difficile d'admettre que dix à douze siècles plus tard la lettre S, qui cantonne la croix de quelques monnaies épiscopales, puisse être la « survivance du très vieux symbole celtique », comme le voudrait M. W. Deonna. Ce ne serait plus de la sur-

¹ Joseph Déchelette. *Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine*. Paris, 1910-1914, 3 vol. et 2 appendices in-8°, avec pl., fig. et carte (voir t. I, p. 458).

² Joseph Déchelette. *Le culte du soleil*, etc., op. cit., p. 122, n. 1.

vivance, mais de la résurrection. Il paraît plus vraisemblable d'admettre que la lettre S qui cantonne la croix sur les monnaies des XI^e et XII^e siècles est mise là pour l'expliquer¹.

De ce que cette lettre se trouve parfois renversée ou couchée, on ne saurait tirer la moindre déduction. On sait assez que les graveurs du moyen âge étaient non seulement des illettrés, mais souvent aussi des étourdis. Les modèles qu'on leur donnait à copier devaient être gravés à rebours sur les coins pour être visibles du bon côté sur les monnaies. Parfois ils faisaient l'inverse et copiaient servilement le modèle qui, dès lors, se trouvait à rebours sur la monnaie. Parfois la moitié d'un mot se trouvait tourné du bon côté et l'autre moitié à rebours ; enfin, constamment aussi et sans motif, une lettre figurait à rebours. Et parmi les lettres renversées il y en avait bien d'autres que l'S ; l'E, l'N, le P, étaient du nombre ; quant à l'I, on le voyait souvent couché.

M. W. Deonna², dans son explication des monnaies du moyen âge, à l'aide des symboles de l'ancien culte solaire, arrive aux deniers de Frédéric, évêque de Genève (environ 1032-1073), dont le temple est surmonté d'un fronton portant le signe ψ ou ω.

Avec peu de conviction j'avais proposé³ de voir dans ce signe les lettres C I, initiales de CONRADUS IMPERATOR, tout en combattant moi-même cette audacieuse hypothèse, si contraire à tout ce qui est connu. M. W. Deonna nous présente à ce sujet, non pas une nouvelle hypothèse, mais une affirmation : « Ce signe (ψ) » dit-il, « c'est la stylisation de la barque (solaire) portant dans sa courbure un des symboles du soleil⁴... »

¹ Sanctissima, Signum Sedis ou Signum Salutis.

² W. Deonna. *Le soleil*, etc., op. cit., p. 89.

³ E. Demole. *Numismatique de l'évêché de Genève aux XI^e et XII^e siècles*, op. cit., p. 41. Les deux lettres I C pourraient aussi représenter IESUS CHRISTUS. Enfin, on pourrait voir dans le signe ψ une forme du vase eucharistique renfermant I (Jésus).

⁴ W. Deonna. *Le soleil*, etc., op. cit., p. 90.

La barque d'Osiris ou d'Apollon hyperboréen sur le fronton d'un temple chrétien !

Un peu plus loin¹, M. W. Deonna nous dira : « la hantise des images cosmiques est si forte, dans le monnayage du moyen âge, que, sur certains deniers (de l'évêché de Genève) au type de saint Pierre, de style très dégénéré, la tête du saint arrive à n'être plus que des croissants et des triangles... ».

On sait que, sur les monnaies dégénérées du moyen âge, le graveur traçait quelques traits conventionnels qui n'avaient plus qu'une ressemblance éloignée avec l'image qu'ils étaient censés reproduire. La tête de saint Pierre, patron de l'Église de Genève, par exemple, apparaît, sur des deniers du XIV^e siècle, comme une



Fig. 13.

grimaçante caricature (voir fig. 13). Un premier demi-cercle forme le crâne, un second en opposition au premier indique la tonsure, un troisième entourant un point constitue l'arcade sourcilière et l'œil; deux triangles forment le nez et la bouche; enfin un trait curviligne ressemblant à un S (!) simule le bas de la tête et le menton. Il est impossible de faire une tête à moins de frais, étant donné surtout l'époque à laquelle travaillait le graveur. Mais comment s'y prendre pour que les lignes représentant le crâne, la tonsure, l'arcade sourcilière et le menton ne soient pas incurvées sous forme de croissants; que le nez et le profil des lèvres n'offrent pas la forme de triangles? Ce sont là les linéaments rudimentaires du visage qu'on ne saurait réduire à moins.

¹ W. Deonna. *Le soleil, etc., op. cit.*, p. 92.

Qu'auraient dit les humbles monnayeurs du XIV^e siècle s'ils avaient su qu'un jour viendrait où on les croirait hantés par les images cosmiques !

M. W. Deonna¹, après avoir constaté que la croix fut au moyen âge l'emblème de la communauté genevoise et que le sceau de cette communauté fut détruit en 1291 par ordre de l'évêque, ne cherche pas à décider si cette croix était celle de saint Maurice ou celle de la maison de Savoie, ou encore si c'était un souvenir des croisades. « Toutes ces croix », dit-il, « qu'elles soient de Savoie, de saint Maurice, de Genève, qu'elles ornent les monnaies de n'importe quelle ville de Suisse, sont des dérivations de l'antique croix solaire, dont le souvenir a persisté pendant tout le moyen âge. »

Nous savons quelle est la valeur de cette assertion. Au surplus, M. W. Deonna veut bien nous donner une preuve nouvelle de ce qu'il avance : « Comme les Suisses », dit-il, « les soldats genevois portaient sur leurs habits la croix répétée sur l'estomach et derrière les épaules. C'est là une survivance bien connue, sous forme chrétienne, d'un antique usage païen². »

Ici comme ailleurs, nous prenons l'auteur en flagrant délit de généralisation. Que dans la haute antiquité, les guerriers aient porté sur la poitrine et par mesure préservatrice, les symboles de leur culte, rien n'est plus vraisemblable ; mais après eux sont venus d'autres guerriers appartenant aux périodes mieux connues de l'histoire, et c'est un fait certain qu'il portaient souvent sur la poitrine ou sur leurs écus des signes de ralliement qui leur permettaient de se reconnaître. Cette mode s'est perpétuée pendant le moyen âge, et c'est d'elle, qu'au XI^e siècle, ont pris naissance les armoiries. Je ne vois pas qu'il y ait le moindre enchaînement entre la

¹ W. Deonna. *Le soleil*, etc., op. cit., p. 93.

² *Ibid.*, p. 94.

mission prophylactique du symbole pectoral et le signe de ralliement d'un corps de troupes.

Outre le soleil qui figure comme cimier dans les armes de Genève, M. W. Deonna étudie également l'aigle et la clef qui chargent les deux partitions du blason de cette ville, et il cherche à prouver que ces figures se rattachent aussi à l'ancien culte solaire.

Que l'aigle, dans la haute antiquité, ait eu la valeur d'un symbole solaire, on ne saurait en disconvenir. Mais depuis lors, s'il a figuré constamment parmi les attributs de la puissance souveraine, c'est bien plutôt à cause de sa qualité de roi des êtres volants. Le symbole primitif était détruit, mais pas la figure, et tout comme pour la croix, cette figure est redevenue un nouveau symbole, celui de la souveraineté, sans attache avec le premier.

En occident, l'aigle disparaît avec l'Empire romain, pour réapparaître avec les Carolingiens, et il ne tarde pas, avec une, puis avec deux têtes, à devenir l'emblème héraldique des empereurs d'Allemagne. Le royaume de Bourgogne ayant fait partie de l'empire dès 1032, il est naturel que les villes principales de ce royaume, telles que Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Bâle, Fribourg, Genève, pour ne parler que de celles qui devinrent suisses, aient placé, au moyen âge, l'aigle d'empire dans leurs armes. Cette introduction ne pouvait avoir qu'une signification purement politique et honorifique, sans la moindre réminiscence d'une soi-disant tradition locale du culte solaire.

Il en est de même de la clef qui figure aussi dans le blason genevois et que M. W. Deonna¹ cherche à rattacher « aux vieilles clefs solaires et cosmiques de l'antiquité. » Il reconnaît bien que cette clef appartient à saint Pierre, « mais », dit-il, « il faut aller plus loin et rappeler pourquoi saint Pierre a reçu pour attribut

¹ W. Deonna. *Le soleil, etc., op. cit.*, p. 120.

« caractéristique la clef. On sait quel est dans l'antiquité le symbolisme de cet instrument. Les dieux et les mortels le possèdent, pour montrer qu'ils sont les gardiens des portes terrestres et célestes.» M. W. Deonna cite alors toutes les divinités d'autrefois qui sont représentées maniant des clefs, et il ajoute : « Mais saint Pierre ? Ce n'est pas Dieu qui lui a remis cet insigne, comme le figurent les sceaux, ce sont les vieilles divinités cosmiques qui le lui ont légué et, dans sa main, il symbolise son rôle de portier céleste, en même temps que sa puissance comme vicaire de Christ, pouvant lier et délier. Si l'on désire plus de précision, on peut supposer que c'est Kronos qui lui en a fait don. Ainsi la clef de nos armoiries (genevoises), par l'intermédiaire du saint, s'apparente aux vieilles clefs solaires et cosmiques de l'antiquité et, originièrement du moins, a le même sens que l'aigle et le soleil.»

Je désire établir ici une distinction parmi les symboles qui me permettra de répondre à M. W. Deonna.

Il est des objets et des idées qui se transforment ou disparaissent et dont le symbole s'efface. Le culte primitif du soleil, par exemple, a été symbolisé par la croix, puis ce culte s'étant transformé, le symbole primitif a disparu et la figure de la croix a seule subsisté.

Mais il y a des actions qui ont pris naissance avec l'homme et qui dureront autant que lui, telle est l'action d'ouvrir et de fermer, symbolisée par la clef.

Chaque époque, à tour de rôle, a fait usage du symbole de la clef, tantôt dans un but religieux, tantôt pour représenter une fonction purement terrestre et matérielle. C'est ainsi qu'au moyen âge on trouve en France les jetons de la Chambre du Trésor qui présentent au revers une croix formée de quatre clefs. Parfois la clef est unique et se trouve accompagnée d'une fleur de lys¹. Dirons-nous que cette clef, symbole de l'ouverture

¹ Rouyer et Hucher. *Histoire du jeton au moyen âge*. Paris, Le Mans, 1858, in-8°, pl. (voir pp. 58 et 60 et pl. IV, n°s 27 et 30).

et de la fermeture du trésor, dérive du symbole de l'antiquité ? Absolument pas, attendu que ce n'est pas en faveur des divinités solaires et cosmiques de l'antiquité que la clef a été inventée, mais que l'acte d'ouvrir et de fermer par son moyen leur était à coup sûr bien antérieur. C'est également pour le même motif que les clefs de saint Pierre n'ont aucune filiation avec les clefs solaires et cosmiques auxquelles les fait remonter M. W. Deonna.

Lorsque les artistes du IV^e siècle ont représenté l'apôtre Pierre recevant les clefs des mains de Jésus¹, ils ont voulu traduire d'une manière graphique la parole adressée par celui-ci à son disciple : *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu auras délié sur la terre sera délié dans les cieux*².

Les chrétiens des premiers siècles représentaient déjà par la peinture la promesse de Jésus faite à Pierre. Quoi de surprenant dès lors que les clefs de saint Pierre aient passé dans les armes du pape et dans celles de tant de dignitaires de l'Église.

Le symbolisme chrétien de la clef, ou des clefs, est né de la parole de Jésus, et point n'est besoin de remonter à Kronos pour l'expliquer.

V. Apparition du soleil dans les armes et sur les monnaies genevoises.

Après avoir cherché à démontrer que la croix, symbole chrétien, s'est substituée à la croix, symbole solaire, M. W. Deonna pose la question suivante : *Pourquoi le disque radié a-t-il remplacé la croix qui s'était maintenue pendant des siècles (sur les monnaies genevoises)*³ ? Plusieurs raisons, suivant lui, expliquent cette substitution :

¹ Martigny. *Dictionnaire, op. cit.*, p. 156.

² Math. XVI, 19.

³ W. Deonna. *Le soleil, etc., op. cit.*, p. 107.

1. « La croix, parce que symbole du soleil, a été dans l'antiquité associée à des signes célestes, croissants, disques, rosaces. Mais le christianisme, héritant de tout l'ancien répertoire, lui donne un sens nouveau, toutefois étroitement apparenté, celui de la luminosité de la croix chrétienne. Ainsi se maintiennent avec tant de persistance tous les vieux motifs solaires de jadis, dans le monnayage du moyen âge, où l'on voit parfois d'un côté le disque rayonnant, de l'autre la croix son égale, comme on les apercevra plus tard sur les monnaies genevoises. Union plus étroite encore, quand la croix se fusionne au soleil, pour lancer elle-même des rayons et des flammes, comme c'est le cas, avant le monnayage genevois, dans l'ornementation barbare, ou dans les monnaies du moyen âge. Quand bien même le sens primitif de la croix solaire devenue chrétienne se serait perdu, *l'image du disque radié, qui lui avait toujours été associée, devait naturellement se présenter à l'esprit* de ceux qui voulaient la remplacer par un autre symbole. »

2. « A cela s'ajoutait *l'identification toujours persistante de Jésus au soleil* qui, les textes l'affirment, n'a pas été sans influence sur le changement de la croix en soleil. »

3. « Peut-être faut-il tenir compte aussi d'un sentiment de *réaction religieuse* contre la croix, considérée à la Réforme comme « reste de l'idolâtrie papistique », dont il fallait se délivrer, et de *réaction politique* contre la maison de Savoie, l'éternelle ennemie, dont la croix était l'emblème. »

4. « Enfin les vagues *traditions*, dont les auteurs du XVI^e siècle conservent le souvenir, affirmaient qu'il fut un temps où Genève adorait le soleil. Elles aussi ont pu avoir quelque action. »

Avant d'examiner les quatre réponses que donne M. W. Deonna à la question posée : *Pourquoi le disque*

radié a-t-il remplacé la croix qui s'était maintenue pendant des siècles (sur les monnaies genevoises), il faut constater que cette question ne correspond pas à la réalité des faits.

En 1535, lors de l'émancipation politique et religieuse de Genève, il ne s'agissait pas de remplacer la croix des monnaies épiscopales genevoises par un autre symbole, attendu que ces monnaies avaient disparu de la circulation, n'ayant pas été frappées depuis deux siècles environ. Les types monétaires à créer par la jeune république se trouvaient donc nouveaux et sans attaché avec le passé. Or l'on constate que les quarts, les trois-quarts, les sols, les six-quarts, les six-sols, les demi-testons et les testons, toutes monnaies et espèces genevoises frappées dès et après 1535, portent une croix. Seuls, les deux-quarts, les thalers, les écus-d'or et les écus-pistolets ont porté d'emblée le trigramme  radié. Il ne faut donc pas dire que le soleil s'est substitué à la croix, mais seulement que quelques monnaies et espèces nouvelles ont été frappées avec le soleil, la croix subsistant sur le plus grand nombre, ce qui a une tout autre signification.

Ainsi tombe la réponse n° 3, relative à la réaction religieuse et politique qui se serait produite après la Réforme contre la croix des monnaies, ainsi que la réponse n° 1, puisqu'il ne n'agissait pas de remplacer la croix par le soleil.

En outre, je doute fort que les vagues traditions préhistoriques que l'on conservait à Genève, au début du xvi^e siècle, aient eu une action quelconque sur les décisions du Conseil en matière héraldique. Seule la réponse n° 2 tendrait à s'approcher de la vérité, sans cependant donner la clef du problème.

En cherchant à faire fusionner la croix, symbole chrétien, avec celle de l'ancien culte solaire, M.W. Deonna a eu comme but de montrer que la croix des monnaies

ayant la même valeur graphique que le soleil, il est dès lors naturel que le soleil, à un moment donné, se soit substitué à la croix. Nous venons de voir que tel n'a pas été le cas en ce qui concerne les monnaies de Genève. Pour ce qui est des autres monnaies, je désire poser à mon honorable contradicteur la question suivante :

« Après M. Joseph Déchelette et d'autres archéologues, « vous nous avez dit, et je l'admetts volontiers, qu'aux « temps préhistoriques le soleil se trouvait adoré dans « toute l'étendue de l'Europe. Les localités qui ont « frappé monnaie depuis lors ont donc toutes, dans un « lointain passé, participé à ce culte antique, si bien que « la croix de leurs monnaies, équivalant selon vous au « soleil, aura dû, un peu plus tôt, un peu plus tard, « faire place au soleil, comme vous estimiez que cela « s'était produit à Genève. Veuillez nous dire combien, « parmi ces milliers d'ateliers monétaires connus, on « en compte, sur les monnaies desquels se soit accom- « plie cette substitution? »

La réponse est vite donnée, on n'en connaît aucun. Dès lors, il faut bien admettre que si, à Genève, le soleil est apparu au XVI^e siècle sur les monnaies, cela tient à d'autres causes qu'à la soi-disant équivalence graphique du soleil à la croix.

Tout en rendant hommage au talent de M. W. Deonna, à sa grande lecture et aux efforts méritoires qu'il a faits pour nous convaincre, on doit reconnaître qu'il n'y a guère réussi, et qu'après comme avant la publication de son mémoire, subsiste encore la question qu'il posait au début : « D'où vient le soleil qui apparaît au XVI^e siècle « dans les armes de Genève? »

A mon tour, je vais essayer d'y répondre, mais en modifiant cette question comme suit : « D'où vient le « trigramme IHS radié figurant au XVI^e siècle sur les « monnaies et dans les armes de Genève? »

VI. Dévotion envers le nom de Jésus¹.

Vers la fin du moyen âge, il y eut à diverses reprises une sorte de renaissance religieuse qui se manifesta principalement par une fervente dévotion à l'égard du nom de Jésus, auquel on ne tarda pas à associer celui de Marie.

C'est ainsi qu'en 1365, environ, il se forma un ordre religieux italien appelé l'ordre des Jésuates², ou clercs apostoliques de saint Jérôme, parce que, disait-on, ils avaient sans cesse le nom de Jésus à la bouche. Mais c'est surtout au cours du xv^e siècle, au milieu des calamités de tous genres qui s'appesantirent sur le genre humain, que la dévotion envers le nom de Jésus prit une ferveur et un développement remarquables.

Le rôle de saint Bernardin de Sienne, dans ce qu'il fit pour l'établissement de cette dévotion, est aujourd'hui bien connu. C'était un observant de l'ordre de Saint-François, né à Massa (État de Sienne), le 8 septembre 1380, et qui célébra sa première messe en 1405. Le nouveau moine songea à rendre sa vie utile à tous par le développement de son inclination pour la prédication publique. Longtemps il se prépara au ministère de la prédication dans le silence, la retraite et la méditation continue de la parole de Dieu. Quatorze ans se passèrent dans ces premiers essais, jusqu'à ce qu'étant venu prêcher à Milan (1418), les applaudissements extra-

¹ [Adrien Baillet.] *Les vies des saints selon l'ordre des calendriers et des martyrologes, avec l'histoire de leur culte.* Paris, 1715-1716, 4 vol. in-f° (voir vol. II, rubrique du XX mai, colonne 332 sq.).

Siméon Luce. *Jeanne d'Arc et les ordres mendians* (*Revue des Deux-Mondes*, Paris, 1881, t. 45. pp. 65-103).

J. Rouyer. *Le nom de Jésus employé comme type sur les monuments numismatiques du xv^e siècle* (*Revue belge de numismatique*, 1896, pp. 313-346 ; 1897, pp. 185-211 et 318-363). C'est principalement à ce mémoire que j'emprunte la relation de la plupart des faits qui suivent.

² F. Lichtenberger. *Encyclopédie des sciences religieuses*. Paris, 1877-1882, 13 vol. in-8°.

ordinaires qu'il y provoqua commencèrent cette haute réputation à laquelle on le vit arriver depuis. On ne tarda pas à parler, dans toute l'Italie, des fruits surprenants de sa prédication, des conversions miraculeuses et des cas de renoncement au monde procurés par son moyen.

A Rome, cependant, il fut en butte à des envieux qui l'accusèrent auprès du pape Martin V d'avancer beaucoup de choses téméraires et de nouveauté dangereuse dans ses sermons.

Un procès fut instruit à cet égard, en 1427, par les soins même du pape, dont l'issue fut entièrement favorable à Bernardin.

N'ayant pas réussi à décrier sa morale, qui n'était autre que celle de l'Évangile, ni à le convaincre d'aucune erreur dans ses dogmes sur les mystères, ses détracteurs furent réduits à lui objecter pour tout crime qu'il portait ses auditeurs à adorer le nom de Jésus en tenant à la main un petit tableau, où ce saint nom était écrit en lettres d'or environnées de rayons.

Tel fut le symbole originaire et constant, sous le couvert duquel la dévotion envers le nom de Jésus fit, dès le début, de si rapides progrès. Après avoir été promu, contre son gré, aux fonctions les plus élevées de son ordre et avoir décliné l'honneur de l'épiscopat que lui offrait avec insistance le Saint-Siège, le frère Bernardin de Sienne mourut à Aquila, le 20 mai 1444, dans l'état le plus complet de pauvreté monastique. Il fut canonisé le 25 mai 1450.

Pour en revenir au procès de 1427, la cour de Rome reconnut alors solennellement l'orthodoxie des pratiques recommandées par Bernardin, et le culte extérieur rendu au nom de Jésus, soit seul, soit associé à celui de Marie, fit dès lors partie intégrante de la liturgie catholique.

La victoire remportée par Bernardin sur ses adversaires fut considérée par les frères mineurs comme un

triomphe de l'ordre tout entier. Les vicaires provinciaux, les prieurs des couvents, les simples religieux qui assisterent au chapitre de Verceil (8 juin 1427), furent invités à user de toute leur influence, afin de propager, dans les diverses parties de la chrétienté, la dévotion envers le nom de Jésus. Entraînés par l'exemple de leurs frères d'Italie, les observants cismontains se mirent aussitôt à l'œuvre pour répandre autour d'eux cette dévotion nouvelle.

Un des missionnaires qui se dévouèrent en France à la propagande franciscaine, le seul dont l'histoire ait conservé le souvenir, fut le célèbre frère Richard. Appartenant au parti armagnac, et venu en 1429 pour prêcher à Paris, le célèbre prédicateur n'était-il chargé d'aucune mission secrète, on ne sait, toujours est-il que le but avoué de frère Richard, durant le séjour qu'il fit à Paris dans la seconde quinzaine du mois d'avril, fut la prédication publique. Nous en trouvons la confirmation dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*¹ qui nous apprend que le succès du frère cordelier auprès du peuple de Paris fut immense : « Et tant y labouroit fort que enviz « le creroit qui ne l'auroit vu. » Il fit entendre la parole de son ministère du 16 au 26 avril, prêchant par les rues et places publiques, au devant des églises, monté sur un échafaudage dont la hauteur ne mesurait pas moins d'une toise et demie (environ 3 mètres). Son sermon commençait vers 5 heures du matin et durait jusques vers 10 à 11 heures, avec un auditoire de cinq à six mille personnes. Vers la fin de la mission du cordelier « furent les gens de Paris tellement tournez « en dévocation et esmeuz que en mains de trois heures « ou de quatre, eussiez veu plus de cent feux, en quoy « les hommes ardoient tables et tabliers, dés, quartes,

¹ *Journal d'un bourgeois de Paris, 1405-1449*, publié d'après les manuscrits de Rome et de Paris, par Alexandre Tuetey. Paris, 1881, in-8°, pp. 233-243.

« etc., et toutes choses à quoy on se povoit courcer à
« maugréer à jeu convoiteux. Item, les femmes, celui
« jour et le lendemain, ardoient devant tous les attours
« de leurs testes, comme bourreaux, truffaux... [les
« damoiselles laissèrent leurs cornes] et leurs queues
« et grant foison de leurs pompes. Et vraiment dix
« sermons qu'il fist à Paris et ung à Boulogne tour-
« nèrent plus le peuple à dévocation que tous les sermon-
« neurs qui puis cent ans avoient presché à Paris. »

Le frère Richard ne tenait pas à la main un petit tableau portant le nom de Jésus, comme l'avait fait son illustre prédécesseur Bernardin de Sienne, mais il recommandait à ses auditeurs de porter un « mériau d'estaing » sur lequel se trouvait inscrit le nom sacré.

A côté des prédications du frère Richard, qu'il répéta avec un égal succès dans d'autres villes de France, entre autres à Orléans, il est bon de mentionner l'action de deux femmes qui, au xv^e siècle, ont fait le plus d'honneur à leur sexe, Jeanne d'Arc et Colette de Corbie. Par l'influence qu'elles ont exercée, elles n'ont pas peu contribué, chacune de son côté, à l'exaltation du nom de Jésus que, dans leurs invocations, elles accompagnaient ordinairement du nom de Marie. Notons à ce propos que, de même qu'il en avait été pour le nom de Jésus, vénéré isolément et auquel la suprématie fut toujours conservée, la dévotion envers les deux noms réunis de Jésus et de Marie avait, elle aussi, pris naissance en Italie et chez les franciscains. Jeanne d'Arc avait fait faire deux bannières pour son usage, ainsi que nous l'apprend M. Vallet de Viriville¹. La bannière principale, blanche des deux côtés, portait sur l'une des faces le Père éternel en majesté, ayant pour siège l'arc-en-ciel et entouré de fleurs de lis. Au dessus se

¹ Vallet de Viriville. *Histoire de Charles VII, roi de France, 1403-1461.* Paris, 1863-1865, 3 vol. in-8° (voir vol. II, p. 65).

lisait l'inscription Jhésus-Maria¹. Deux anges agenouillés offraient à Dieu une fleur de lis, emblème du royaume de France. Au revers se voyait l'écu de France, tenu par deux anges. Il est constant que dans l'esprit de Jeanne d'Arc, la formule *Jhésus-Maria*, qu'elle y eût été initiée par quelque religieux franciscain ou par ailleurs, avait une signification de haute portée, on la retrouve sur les différentes lettres d'un caractère politique, ou respirant l'amour national, écrites au nom de Jeanne, que l'on possède encore en original. Sur son bûcher, la sublime martyre fit entendre, comme dernier cri, le nom de Jésus itérativement invoqué.

Colette de Corbie usait, elle aussi, je l'ai dit, de la formule Jhésus-Maria. La pieuse réformatrice des religieuses de Sainte-Claire faisait en France et dans les Pays-Bas bourguignons, pour la dévotion envers le nom de Jésus, de même qu'envers celui de Marie, ce que Bernardin de Sienne et ses continuateurs faisaient dans le même but de l'autre côté des Alpes. Ses lettres, à elle aussi, bien que fort rares, portent la suscription Jhésus, ou Jhésus-Maria, parfois avec l'addition de Franciscus et Clara. A l'époque où l'on voit disparaître ces figures de premier ordre, c'est-à-dire vers le milieu du xv^e siècle, la dévotion envers le nom de Jésus avait déjà fait de si grands progrès qu'elle s'étendait à tous les degrés de l'échelle sociale, par tous les pays chrétiens. Le courant qu'elle formait avait pris un développement tel qu'aucun effort humain, si tant est qu'il eût pu s'en produire, ne serait parvenu à enrayer les effets irrésistibles d'une puissance de cette force.

Les villes des divers évêchés de la Suisse et des contrées voisines n'échappèrent pas à cette sainte croisade, tendant à l'adoration du nom de Jésus. Bien qu'on n'en puisse guère fournir la preuve par des documents écrits,

¹ Dans le texte donné par Vallet de Viriville, on lit Jhésu-Maria.

deux sortes de monuments sont de nature à l'attester, je veux parler des pierres sculptées, portant le trigramme de Jhésus et des méréaux d'église ornés du même sigle, seul, ou en compagnie de celui de Marie.

Parmi les pierres gravées et les méréaux, on peut de suite établir une classification : les uns portent le trigramme IHS circonscrit dans un cercle, ou dans un écu, les autres présentent la même gravure, mais le cercle est orné de rayons. Les premières inscriptions sont certainement pour la plupart du xv^e siècle ; on en trouve dans toute l'Europe occidentale et, pour ce qui nous intéresse, en Suisse et en Savoie, mais je ne parlerai que de quelques-unes qui se voient à Genève et aux environs de cette ville.



Fig. 14.

La plus ancienne, semble-t-il, surmonte le titre de fondation de l'hôpital des « pauvres vergogneux », à Genève, qui porte le millésime de 1427¹ (fig. 14). La seconde se trouve sur une clef de voûte de la chapelle adossée à l'abside, au sud, en l'église de Marie-Madeleine, à Genève².

D'après M. Camille Martin, cette chapelle serait à peu près contemporaine de celle de la Mule et daterait de 1455 environ.

¹ Cette inscription figure dans J.-B.-G. Galiffe, *Genève historique et archéologique*, Genève, 1872, in-4°, vign., p. 222. Elle est conservée au Musée épigraphique de Genève, sous le n° 123.

² J.-D. Blavignac. *Armorial genevois*, op. cit., p. 8, n. 6 et pl. II, n° 2.

On trouve encore le trigramme IHS inscrit dans un écu sur une clef de voûte de la maison sise jadis rue de la Cité, n° 3, à Genève et démolie en 1904¹ (fig. 15). Cette inscription, par le style, appartient au milieu du xv^e siècle. Le trigramme est accompagné des lettres C S. On peut citer aussi comme étant du même siècle un méréau de plomb, trouvé, dit-on, dans des fouilles faites à Saint-Pierre, à Genève. Il présente au droit le trigramme IHS, la haste

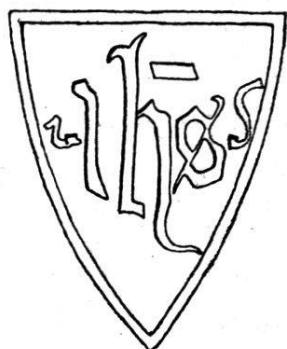


Fig. 15.

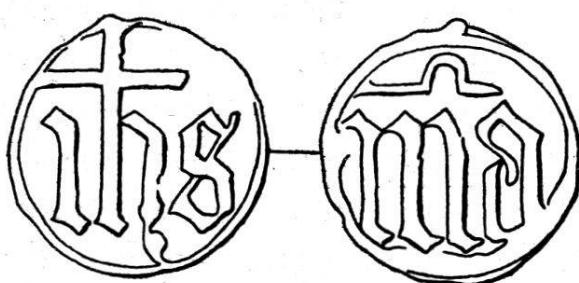


Fig. 16.

de l'H étant barrée, et au revers MA (fig. 16²). On pourrait citer bien d'autres spécimens, soit à Genève, soit dans le voisinage plus ou moins immédiat. Un des plus connus décore la clef de voûte située au dessus du porche de l'église collégiale de Saint-Martin, à Vevey, et confine au millésime 1498.

Je disais plus haut que les documents écrits faisaient défaut, à Genève, pour prouver la croisade qui se fit au xv^e siècle, en faveur de la dévotion au nom de Jésus; ce n'est pas tout à fait exact. Par mandement du 27 avril

¹ Cette inscription a été signalée par M. W. Deonna dans : *Notre vieille Genève (Nos anciens et leurs œuvres, recueil genevois d'art)*. Genève, 1915, in-4^o, deuxième série, t. V, n^os 2, 3 et 4, p. 97, fig. n^o 36). Elle est conservée au Musée épigraphique de Genève, sous le n^o 2521.

² Cabinet de numismatique de Genève, n^o 53267.

1471, l'évêque de Genève, Jean-Louis de Savoie, ordonna, à la prière des syndics et pour la perpétuelle vénération du saint nom de Jésus, que ce nom serait mis, désormais, sur les portes de la ville¹.

L'ordonnance de 1471 est pleine d'intérêt, car elle montre la dévotion envers le nom de Jésus officiellement consacrée, à Genève, par les pouvoirs publics. Il est bien probable que le trigramme IHS se trouvait encore réduit à sa plus simple expression, c'est-à-dire entouré d'un cercle seulement, tel qu'il était à Genève d'un constant usage de le représenter au xv^e siècle, mais il n'en est pas moins vrai que c'est ici le point de départ, le fondement de ce qui deviendra un peu plus tard le cimier des armes de la ville.

La seconde catégorie des pierres gravées et des méréaux présente le trigramme IHS entouré de rayons. Il semble manifeste que dans notre région, cette illustration du nom de Jésus, qu'on entoure ainsi du nimbe sacré, ne date que du xvi^e siècle. On ne connaît aucun monument daté, présentant cette disposition, qui soit du xv^e siècle. On pourrait à la vérité faire exception pour un sceau conservé aux Archives de Genève, qui accompagne une lettre de Gérard des Champs, capitaine

¹ Voici le texte même de ce document, obligamment transcrit par M. Ch. Roch, des Archives d'État : « Johannes Ludovicus de Sabaudia Sancte Romane Ecclesie « prothonotarius in spiritualibus et temporalibus Ecclesie et Episcopatus gebennarum, « Administrator perpetuus auctoritate apostolica specialiter deputatus, dilectis nobis « in Christo honorabilibus sindicis et procuratoribus communitatis nostre civitatis « gebennarum, Salvum in Domino. Saluberrimis que operibus habundare. Quoniam « sicuti vestro nuper perpendimus desiderio illud procunctis Colendum nomen hoc « videlicet Jhus ad portas predice nostre civitatis gebennarum, seu super ipsis portis « in ipsis salutiffferi nominis perpetuam venerationem et perhempnem dicte civitatis « per ipsius altissimini adjutorium consequendam conservacionem, in marmore affigi « seu sculpari in silice proposuistis quod gratum merito ferre debemus, duximus eam « ob rem, huic affixioni et apposicioni tanti nominis salvatoris nostri ubi supra per vos « fiende consensum nostrum liberum, ymo et voluntatem et expressum mandatum « dandum, conferendum acque largendum, et per presentes damus et conferimus.

« Datum die vicesima septima mensis Aprilis, Anno Domini m^o septuagesimo
« primo. » (Signé) « JOHANNES LUDOVICUS
« P[er] Prefatum Dominum administratorem. » « DE SOLARIO. »
(Archives d'État à Genève, P. H. 683.)

de la Compagnie de Jésus¹ (fig. 17), mais ni par ses origines, ni par son champ d'action, cette compagnie n'avait d'attache avec notre ville et, selon toutes probabilités, le sceau en question n'y avait pas été gravé.

Un des plus beaux spécimens de IHS rayonnant se trouve

à Lausanne, sur le mur de l'immeuble n° 1 de la rue du Petit-Saint-Jean; M. Julien Gruaz a bien voulu le

dessiner et, d'après les indications de M. Charles Vulliermet qui connaît à fond le vieux Lausanne, le mur de cet immeuble, attenant à l'ancien hôtel de ville, daterait du commencement du XVI^e siècle (fig. 18).



Fig. 18.

A Genève, une pierre datée de 1557, jadis placée rue du Rhône, présente une belle disposition du trigramme radié² (fig. 19). On pourrait citer encore d'autres spécimens de pierres



Fig. 17.

¹ Cette compagnie, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Loyola, fut fondée vers le milieu du XV^e siècle pour combattre les Turcs et reçut du pape Pie II, par bulle du 29 juin 1459, un certain nombre de priviléges. Gérard des Champs, un des chefs, se trouvait de passage à Genève, en 1464. Ayant eu à supporter quelque dommage dans cette ville, il en écrivit aux syndics, en 1465 et 1466. C'est ainsi que le sceau de la Compagnie de Jésus se trouve accompagner ses lettres (conf. Ch. Le Fort. *Une Société de Jésus au quinzième siècle*. Genève, 1879, br. in-8° [M. D. G., t. XX]).

² Cette pierre figure au Musée épigraphique sous n° 258. Elle formait une clef de voûte dans une maison située à l'angle de la rue du Rhône et de l'allée Dufour, à Genève, au n° 30 ou 32. M. W. Deonna l'a décrite en partie. *Notre vieille Genève*, op. cit., p. 98.



Fig. 19.

ornées du trigramme radié, trouvées à Genève ou dans les environs.

Comme méréau d'église il faut signaler une pièce uniface, sous forme de cœur, portant le trigramme environné d'un rayonnement embryonnaire, complété par des aigrettes (fig. 20). Par le style, cette pièce appartient au commencement du XVI^e siècle; elle a été,

dit-on, trouvée dans les fouilles exécutées à la cathédrale de Saint-Pierre, à Genève¹.

Enfin, la représentation la plus remarquable peut-être du trigramme IHS rayonnant, que nous possédions en Suisse, se trouve sur un retable dont la peinture est attribuée à Hans Friess (environ 1465 — après 1518)². Il s'élevait sans doute autrefois à l'entrée du chœur, dans l'église du couvent des Cordeliers à Fribourg où il se trouve encore aujourd'hui. Il représente, sur la partie de gauche, saint Bernardin de Sienne et saint Antoine de Padoue. Le premier tient de la gauche un livre sur lequel on lit : *Pater manifestavi nomen tuum hominibus quos dedisti michi*³ et de la droite un disque radié portant au centre IHS. A ses pieds sont trois mitres et trois crosses, emblèmes des évêchés que la Cour de Rome avait vainement offerts à Bernardin (voir pl. III.)

La monnaie genevoise la plus ancienne où se voient à la fois les armes de la ville et le trigramme IHS sans rayons, porte le millésime 1536, c'est l'essai d'un sol,



Fig. 20.

¹ Cabinet de numismatique de Genève, n° 53270.

² J.-J. Berthier. *Un crucifiement, dans Fribourg artistique à travers les âges.* Fribourg, 1890-1914, 24 vol. in-4°., pl. (voir vol. 3, 1892, pl. X).

³ Dans le texte explicatif du retable de Friess, M. J.-J. Berthier indique : *Manifestavi nomen tuum hominibus quot deduti mihi*, mais la bonne leçon est bien celle indiquée ci-dessus, conforme du reste au texte de la vulgate. Jean [XVII, 6].

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE

T. XX

PL. III



Saint Bernardin de Sienne et saint Antoine de Padoue,
peints par Hans Friess, sur le retable de l'église des Cordeliers, à Fribourg.

connu à un exemplaire seulement (fig. 21)¹. Le trigramme a donc passé des monuments publics et privés sur les monnaies, dès la seconde année de la République genevoise, mais il se trouvait encore sans rayons. Quatre

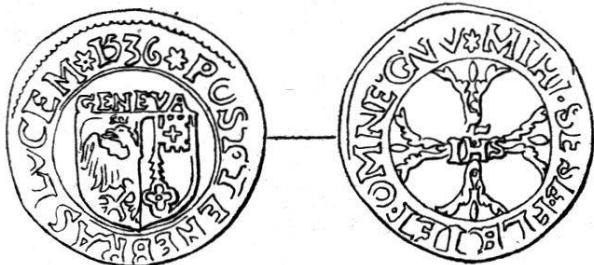


Fig. 21.

ans plus tard, le 19 novembre 1540², on trouve l'ordonnance suivante dans le Registre du Conseil :

Eesus soley³. Le maystre de monoye az présenté des escus d'or affin que l'on advise si l'on procedderaz az en fere plus oultre aut non. Ycyeulx ayant [esté] visité, ordonné que l'on suyve az en fere et que d'ung costé les armes de laz ville il soyent mise et de l'autre costé soyt my Jhesus avecque et dans ung soley, etc.

C'est ici la première mention qui soit faite du soleil et l'écu d'or est apparemment le plus ancien monument genevois moderne sur lequel il se trouve représenté (fig. 22).

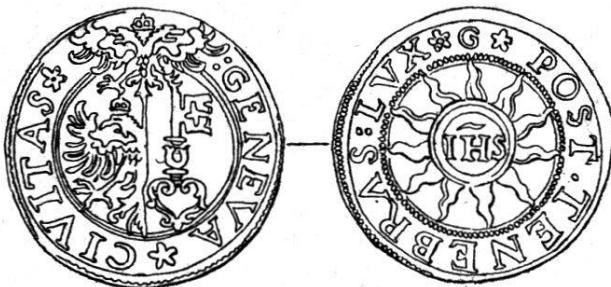


Fig. 22.

¹ Conf. E. Demole. *Histoire monétaire de Genève, de 1535 à 1792*. Genève, 1887, in-4°, pl., p. 121 et pl. IX, n° 78.

² R. C. 1540, vol. 34, fo 528.

³ L'écu-soleil était une espèce fort répandue en Europe. Frappé pour la première fois sous le règne de Louis XI, il prit fin sous celui de Louis XIII. En émettant des écus-soleil, le Conseil de Genève espérait sans doute que cette espèce aurait cours en France, mais elle y fut promptement décriée (E. Demole. *Histoire monétaire*, op. cit., p. 121 sq.).

Le 15 décembre 1542¹ le Conseil prit encore l'arrêté suivant :

Portes de la Ville. Ordonné que sus les portes noves de la Ville soyent mys des Jésus sus les armes de la Ville.

Cet arrêté fut confirmé, douze jours plus tard, par le suivant, du 27 décembre 1543² :

Portes de la Ville. Ordonné que jouxte l'ancienneté soit mis sur les portes de la Ville des Jesus gravés en pierre et pour fere dorer les armes de la Ville estant es dictes portes.

Il paraît probable que le trigramme IHS se trouvait alors radié. Ce qui porterait à le faire croire, c'est que la pierre gravée, datée de 1558, qui se voit au dessous du cadran de l'horloge du Collège³, présente le trigramme radié au dessus de l'écu, ce qui constitueraient le plus ancien spécimen conservé où le soleil fonctionne comme cimier, et le premier aussi, semble-t-il, où le trigramme se termine par un sigma⁴ (fig. 23).

¹ R. C., vol. 36, fo 191 v°.

² Ibid., fo 199.

³ J. Blavignac. *Armorial genevois*, p. 174. — G. Fatio et F. Boissonnas. *Genève à travers les siècles*. Genève, 1900, in-4°, pl. et vign. (voir le cul-de-lampe de la page 6.) Cette pierre fut encastrée, on ne sait à quel moment, sous le cadran de l'horloge, au dessus du petit porche, façade sud-est du Collège. En 1886-1888, elle fut enlevée et mise sur l'arcade centrale du petit porche, où elle est restée jusqu'en 1901. A cette époque on la remit au dessous de l'horloge où elle est encore (communication de M. A. Cahorn, architecte de la ville).

Les éditeurs des anciennes maisons de Genève (*Les anciennes maisons de Genève. Relevés photographiques de Fréd. Boissonnas*, exécutés sous la direction de J. Mayor, Max van Berchem et Camille Martin, Genève, 1897-1905, 2 séries; voir 2^e série, 1901-1905, pl. 33 et p. 4), supposent que cette pierre, avant d'être placée au dessous de l'horloge, se trouvait au bas de la « vallée » qui, de la rue Verdaine, donne accès à la cour du Collège. Nous ne savons sur quoi repose cette supposition.

⁴ Sur les pierres gravées du xv^e siècle que j'ai vues, le trigramme est constamment écrit IHS, avec des variantes dans la forme des lettres et de l'abréviation. Il paraît en être de même de toutes les représentations de ce trigramme dans les pays où la parole de Bernardin de Sienne et celle de ses disciples immédiats se fit entendre. Il faut cependant mentionner l'orthographe YHS qui aurait pris naissance en Italie.

La forme IHS donnée au nom de Jésus était un emprunt fait à l'épigraphie grecque, où le mot est écrit ΙΗΣΟΥΣ, et l'on ne connaît pas moins les métamorphoses par lesquelles elle est passée pour s'introduire dans l'épigraphie latine en la façon IHESVS. — De même le ΧΡΙΣΤΟΣ grec fut transformé en XPISTVS ou XPS, pour tenir la place dans les textes ou les inscriptions en latin, des formes régulières CHRISTVS, CHRS. (conf. J. Rouyer. *Le nom de Jésus*, op. cit., p. 334, sq.).

Cette forme ΙΗΣΟΥΣ fut le point de départ du trigramme IHS qui se voit en



Fig. 23.

Dans les documents cités, de 1471, 1540, 1542 et 1543, il faut remarquer que pour désigner le trigramme, ou le trigramme radié, il est toujours fait mention, en premier lieu, du nom de Jésus. C'est ce nom qui l'emporte en signification sur l'accessoire.

Cet accessoire avait de fait une origine fort ancienne, bien plus ancienne que la venue du Christ. Le nimbe, disque lumineux et reflet de la gloire céleste, décorait autrefois la tête des dieux. On en attribue l'origine aux Égyptiens, desquels il aurait passé aux Grecs, puis aux Romains. Ceux-ci en décorèrent parfois la tête des empereurs : ainsi Trajan porte le nimbe sur le bas-relief de l'arc de Constantin et Antonin le Pieux au revers d'une de ses médailles.

Sous l'ère chrétienne, le nimbe a été en premier lieu l'attribut de Jésus, de Marie, des anges, de Dieu le Père, une fois qu'on l'eut représenté sous forme humaine, puis des saints et même de la colombe, figurant l'Esprit saint. Au xv^e siècle, le nimbe se déforme peu à peu ; grâce peut-être à l'active propagande des franciscains

premier lieu, à Genève, sur la pierre du Collège, dont il vient d'être fait mention, et, en second lieu, sur la reliure de plusieurs livres portant les armes de Genève et datant du milieu du xvi^e siècle. — Les monnaies, en revanche, conservent fidèlement la forme IHS adoptée par Bernardin de Sienne. Ce n'est qu'en 1752, sur la pistole de dix-livres, qu'apparaît le cimier portant IHΣ.

et au trigramme radié qu'ils avaient choisi comme emblème, le nimbe devient radié. Il est alors spécialement l'attribut de Jésus, que le plus récent des prophètes hébreux, Malachie, avait déjà identifié au soleil : *Mais pour vous qui craignez mon nom, se lèvera le soleil de justice, et la santé sera dans ses ailes...¹*.

On a vu qu'à Genève l'adoration envers le nom de Jésus s'est manifestée, comme ailleurs, dès le commencement du xv^e siècle. Les pouvoirs publics ont placé le trigramme IHS au dessus des portes de la ville et les particuliers ont suivi, sinon donné l'exemple, de cette pieuse coutume.

Peu à peu, grâce à ce qui se pratiquait au dehors, le trigramme s'est enrichi de rayons qui n'étaient que la transformation du nimbe antique et, de la sorte, le soleil est apparu, soit sur quelques monnaies, soit au dessus des armes de la ville, comme une exaltation du nom de Jésus.

Telle serait la véritable origine du soleil dans les armes de Génève.

Comme M. B. Reber, comme M. W. Deonna, je reste convaincu que le culte du soleil se trouvait jadis en honneur dans nos contrées et qu'il s'est créé à cet égard des traditions dont on ne saurait nier l'existence, mais je ne pense pas que, soit ces traditions, soit la croix des monnaies, aient eu une influence quelconque sur l'introduction du soleil dans le blason genevois.

Eug. DEMOLE.

¹ Malachie, IV, 2.